



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

## Première Commission

8<sup>e</sup> séance

Lundi 14 octobre 2013, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Dabbashi ..... (Libye)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en arabe*) : La liste des orateurs pour la seconde moitié de notre session – qui se tiendra du jeudi 17 octobre au mardi 29 octobre et sera consacrée à l'examen de questions relevant de différents points de l'ordre du jour et à la présentation des projets de résolution et de décision – est maintenant ouverte à l'inscription.

Je rappelle aux délégations de bien vouloir limiter la durée de leur intervention à 10 minutes si elles interviennent à titre national et à 15 minutes si elles interviennent au nom de plusieurs délégations.

**M. Sin Son Ho** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. J'espère que sous votre direction éclairée, la présente session sera couronnée de succès.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3).

L'humanité tout entière aspire à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce à l'élimination complète et totale des armes nucléaires. La toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), qui s'est tenue le 26 septembre, reflète pleinement les impératifs de notre époque. Aujourd'hui, l'ONU est confrontée à la tâche de promouvoir le désarmement nucléaire, comme cela a été dit pendant la Réunion de haut niveau. Il convient d'entamer immédiatement des négociations sur le désarmement nucléaire, et d'élaborer enfin des instruments juridiques internationaux sur l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires et sur les assurances de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires.

À cet égard, les États-Unis, premier pays à avoir utilisé les armes nucléaires et première puissance nucléaire, doivent prendre l'initiative de promouvoir les mesures qui s'imposent pour parvenir au désarmement nucléaire. Aucun progrès ne sera réalisé tant que les prétendues initiatives de désarmement nucléaire n'auront pour but que d'assurer la supériorité stratégique de certains ou d'exercer unilatéralement des pressions sur un pays pour l'obliger à renoncer à sa politique de dissuasion nucléaire.

La position du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours été

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-51148(F)



Document adapté

Merci de recycler



favorable à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Le problème nucléaire sur la péninsule coréenne est né du déploiement par les États-Unis d'armes nucléaires en Corée du Sud, et il subsiste jusqu'à ce jour en raison de la persistance de politiques hostiles à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Par conséquent, pour que la dénucléarisation de la péninsule coréenne se fasse, les menaces nucléaires que les États-Unis font peser sur la République populaire démocratique de Corée doivent être éliminées une fois pour toutes, et toute la péninsule, y compris la Corée du Sud, doit être transformée en zone exempte d'armes nucléaires. Nous continuerons de nous atteler à régler de manière pacifique la question nucléaire sur la péninsule coréenne par un dialogue et des négociations sans condition.

Aujourd'hui, la péninsule coréenne reste un des plus importants foyers de tension au monde, ce qui a de graves répercussions sur la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est et dans le monde entier. Les tensions observées cette année sur la péninsule coréenne ont été avivées de manière sans précédent par les États-Unis qui ont clairement porté atteinte à notre droit légitime souverain de procéder au lancement de satellites à des fins pacifiques et fait peser les pires menaces physiques sur la République populaire démocratique de Corée en amenant en Corée du Sud trois moyens différents de frappe nucléaire et les armes les plus perfectionnées.

Soixante années se sont écoulées depuis la signature de la Convention d'armistice mais le cercle vicieux des affrontements et des tensions accrues se poursuit sans relâche. La raison n'en est autre que la politique hostile menée par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée.

Malgré tout cela, les États-Unis trompent l'opinion publique en faisant circuler de fausses allégations sur les prétendus actes de provocation et menaces de la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis ont fait de la péninsule coréenne le tremplin de leur politique d'hégémonie militaire en Asie du Nord-Est, et choisi la République populaire démocratique de Corée comme cible de leur frappe préventive. Ils continuent de mener des exercices de guerre contre la République populaire démocratique de Corée en rassemblant des centaines de milliers de soldats et les arsenaux les plus modernes et en renforçant leur puissance militaire en Corée du Sud et aux alentours. Les faits parlent d'eux-mêmes. L'identité

de ceux qui encouragent l'affrontement et les tensions sur la péninsule coréenne est parfaitement claire.

Le peuple coréen, qui connaît les terribles affres de la séparation nationale causée par des forces étrangères depuis plus d'un demi-siècle et vit sous la menace militaire directe et constante des États-Unis, aspire à la paix, plus que n'importe quelle autre nation. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire démocratique de Corée en particulier se sont fixés pour objectif fondamental de renforcer leur puissance économique et d'améliorer les conditions de vie de la population, aussi la création d'un environnement stable et pacifique n'a-t-elle pas de prix.

Dans le cadre de notre politique constante en faveur de la paix et des généreux efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, nous avons proposé différentes initiatives de paix, notamment celle de janvier 2010 en faveur de l'ouverture rapide de pourparlers pour remplacer l'accord de cessez-le-feu par un accord de paix.

Face aux menaces et provocations militaires permanentes, nous avons fait preuve de la plus grande patience et déployé des efforts soutenus et vigoureux dans l'intérêt de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne. Si les États-Unis veulent vraiment un apaisement des tensions et la paix durable sur la péninsule coréenne, ils doivent en apporter la preuve en renonçant à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et en prenant le chemin d'une coexistence pacifique avec nous.

La République populaire démocratique de Corée mettra tout en œuvre à l'avenir pour préserver la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et la région et pour assurer la prospérité commune, comme elle en a la noble obligation.

**M. Al-Ajmi** (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai tout d'abord le plaisir, au nom de la délégation de l'État du Koweït, de vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre élection et celle des membres du Bureau à la tête des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Nous ne doutons pas que votre vaste expérience et vos grandes compétences influenceront de manière décisive le succès des travaux de la Commission. Je me dois également de saluer votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie,

pour les efforts considérables qu'il a déployés dans la conduite de la Commission à la précédente session.

Ma délégation tient également à indiquer qu'elle appuie la déclaration faite par le Représentant permanent du Royaume de Bahreïn au nom des États membres de la Ligue des États arabes et la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'État du Koweït réaffirme sa position ferme sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, qui repose sur sa conviction que l'ONU joue un rôle essentiel dans la réalisation du noble objectif qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales face aux graves dangers que la persistance des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive continue de faire peser. La prolifération et la possession de ces armes ainsi que les risques qu'elles soient utilisées ou qu'on menace de les utiliser représentent un danger exceptionnel qui va bien au-delà de la remise en cause de la stabilité et de la sécurité régionales et internationales mais menace tout simplement la vie sur Terre.

C'est pourquoi, l'État du Koweït a signé et ratifié de nombreux traités et conventions internationaux relatifs au désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire; et l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son protocole additionnel. Dernièrement, l'État du Koweït a également signé et ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et ses protocoles.

Nous réaffirmons l'importance de ces conventions et traités pour nos efforts en vue de réduire les dangers posés par ces armes, et en particulier celle du TNP, considéré comme le pilier de l'action multilatérale en faveur du désarmement et de la sécurité internationale. Nous insistons également sur l'importance d'un traitement équilibré des trois éléments du Traité,

notamment pour ce qui est du droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques, en conformité avec le système de garanties de l'AIEA.

À cet égard, l'État du Koweït a signé en septembre le deuxième accord de coopération technique avec l'AIEA pour 2014-2019. Le cadre général de cet accord sera axé sur la coopération dans plusieurs domaines clefs tels que le secteur des soins de santé, l'industrie pétrolière, les aquifères, les études environnementales et la sûreté radiologique. L'État du Koweït, qui ne produit ni ne fabrique d'armes, a décidé de devenir partie à ces conventions et traités car il est convaincu que la force se trouve dans l'élément humain et dans la survie du genre humain et non dans son extinction, ainsi que dans le fait de consacrer nos ressources financières au développement économique, social, humain et politique.

Le volontarisme des efforts régionaux dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, par la création de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde, a marqué une véritable étape vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, l'application de mesures similaires dans certaines régions du monde demeure difficile.

Le Moyen-Orient souffre de problèmes chroniques qui entravent ses perspectives d'avenir fondées sur le développement et la coopération régionale et internationale et nuisent à la situation politique et économique de la région, en raison de la prédominance d'un climat de méfiance lié au fait qu'Israël possède des armes de destruction massive, méprise les résolutions empreintes de légitimité internationale en refusant d'adhérer au TNP, et ne soumet pas ses installations au système de garanties de l'AIEA.

À cet égard, l'État du Koweït regrette vivement qu'il n'ait pas été possible de convoquer en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en application de la résolution adoptée par la Conférence d'examen du TNP en 2010. Nous espérons que cette conférence sera organisée dans les meilleurs délais, d'ici à la fin de l'année, afin d'obtenir des avancées concrètes et de mettre en place un mécanisme de mise en œuvre clair, obéissant à un calendrier précis, dans l'optique de la création d'une zone

exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

Pour ce qui est du programme nucléaire iranien, ma délégation appuie les efforts en cours pour régler la crise pacifiquement et de manière à préserver le droit de la République islamique d'Iran et de tous les pays de la région d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous la supervision et le contrôle de l'AIEA. Nous prions également la République islamique d'Iran de coopérer pleinement aux efforts internationaux qui sont menés, d'œuvrer à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de coopérer avec l'AIEA et d'en respecter les résolutions afin de mettre un terme à la crise et de garantir la stabilité et la sûreté de la région du golfe Arabique en particulier, et de la région du Moyen-Orient en général.

L'État du Koweït se félicite des progrès accomplis dans plusieurs domaines du désarmement, en particulier avec l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale en avril, qui reflète la volonté de la communauté internationale de limiter les effets destructeurs de ces armes et de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, l'État du Koweït réaffirme les positions présentées en mars 2013 au nom du Groupe des États arabes durant la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, concernant l'importance que le Traité respecte le droit des États à la légitime défense, la nécessité de garantir la sécurité régionale et le droit des peuples sous occupation étrangère à l'autodétermination, ainsi que le droit des États d'empêcher l'occupation étrangère de territoires, avec les conséquences que cela suppose pour le droit de produire, d'exporter, d'importer et de transférer des armes classiques.

En conclusion, la délégation de mon pays espère que les consultations au sein de la Première Commission seront placées sous le signe de la transparence et de la ténacité, avec pour objectif de parvenir à un consensus qui réponde à l'aspiration et à l'espoir des États Membres d'instaurer la paix et la sécurité internationales.

**M. Langeland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me faire l'écho des autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, à la tête de nos travaux en cette soixante-huitième session de la Première Commission.

Il est évident que cette session sera teintée par le climat de grande inquiétude né de l'utilisation récente d'armes chimiques. Dans le même temps, il y a une

prise de conscience accrue des incidences humanitaires des armes nucléaires et un appel vigoureux en faveur de la pleine mise en œuvre des engagements pris dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous applaudissons l'adoption du Traité sur le commerce des armes.

L'adoption cette année par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes est un événement historique. Après de nombreuses années de dur labeur et deux échecs, la communauté internationale est enfin parvenue à adopter un instrument juridiquement contraignant sur la réduction du commerce international illicite et irresponsable d'armes.

La Norvège attache une grande importance à la dimension humanitaire du Traité, car celui-ci établit une réglementation qui ne se limite pas aux échanges commerciaux; c'est aussi un instrument humanitaire et il doit être appliqué en tant que tel. Rien n'est parfait, et le Traité sur le commerce des armes n'échappe pas à cette règle, mais il a le potentiel de réduire les souffrances humaines et la violence armée en général. Le Traité devra, lorsqu'il entrera en vigueur, être un instrument dynamique et vivant, ouvert à d'éventuelles améliorations et modifications à l'avenir. Nous estimons qu'il apportera beaucoup à l'aspect humanitaire du désarmement, et dans ce contexte, nous devons tirer les précieux enseignements de notre expérience de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions pour faciliter la future application du Traité.

La tâche la plus importante qui nous attend consiste à garantir une mise en œuvre intégrale et effective du Traité. Nous devons veiller à ce qu'il tienne sa promesse humanitaire. Appliquons tous les dispositions du Traité au plus grand nombre possible d'armes classiques. Appliquons tous les dispositions relatives à l'interdiction, aux exportations et à l'évaluation des exportations dans l'esprit authentique du droit international humanitaire et dans le respect des droits de l'homme. Pratiquons tous la transparence dans toute la mesure possible.

Notre tâche immédiate est d'œuvrer à une entrée en vigueur rapide du Traité. Nous avons des raisons d'être optimistes : 113 États l'ont déjà signé et sept l'ont ratifié. Pour sa part, la Norvège l'a signé le 3 juin, et elle se prépare à le ratifier sans tarder. Nous voulons que le Traité devienne universel. Nous félicitons donc les États qui signeront le Traité durant ou après la présente

session de l'Assemblée, et nous exhortons les États à accélérer leur processus de ratification.

Enfin, je rends hommage à la société civile et à sa contribution tout au long du processus d'élaboration du Traité, y compris dans le cadre des négociations. Sans ses efforts et son engagement, je ne pense pas que nous aurions pu obtenir les résultats que nous avons obtenus en avril dernier. J'encourage la société civile à continuer d'apporter sa pierre à l'édifice durant la phase importante de la mise en œuvre.

Depuis l'année dernière, les incidences humanitaires des armes nucléaires sont solidement inscrites à notre ordre du jour, conformément aux conclusions issues de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Les États parties ont exprimé leur profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires.

En mars de cette année, la Norvège a accueilli une conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires à Oslo. Au total, 128 États y ont participé, aux côtés des organismes humanitaires compétents de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge et des représentants de la société civile. La principale conclusion de cette conférence est qu'aucun État ou organe international n'est en mesure de faire face de manière adéquate ou efficace à l'urgence humanitaire que provoquerait la détonation d'une arme nucléaire. La conférence a défini, en termes factuels, ce que signifie et implique l'expression « incidences humanitaires catastrophiques ».

Nous nous félicitons vivement que le Mexique ait proposé d'accueillir une conférence de suivi en février prochain. Celle-ci nous permettra de nous pencher sur les questions des répercussions à long terme d'une détonation nucléaire et des préparatifs à effectuer pour faire face à une telle catastrophe. Elles revêtent une grande importance pour tous les États Membres, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires. Nous encourageons donc tous les pays à participer de manière constructive à cet échange important.

La Norvège accorde une grande importance à la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui couvre les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle demeure un fervent partisan des mesures

de désarmement bilatérales telles que le nouveau traité START. Nous accueillons avec satisfaction l'allocution prononcée par le Président Obama à Berlin en juin, dans laquelle il a souligné la nécessité de prendre de nouvelles mesures en faveur du désarmement. Par ailleurs, nous sommes très attachés à notre coopération prometteuse avec le Royaume-Uni en matière de vérification du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons également de la décision de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner un traité interdisant la production de matières fissiles.

Le multilatéralisme en matière de désarmement nucléaire est depuis longtemps dans l'impasse. Indiscutablement, notre objectif général est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois nous ne sommes pas d'accord sur la manière d'atteindre cet objectif commun. Dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, nous devons poursuivre nos efforts afin de continuer à réduire le rôle de cette catégorie d'armes dans les politiques et les doctrines de sécurité. Nous devons consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et appuyer la création de nouvelles, en particulier au Moyen-Orient. Il est donc extrêmement important que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient se tienne avant 2015. Il est également crucial que le processus de réduction des arsenaux d'armes nucléaires existants se poursuive, voire s'accélère.

Parallèlement, il est évident que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par un régime de non-prolifération crédible. La Norvège renouvelle son appel à l'universalisation des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées. Nous appuyons les efforts visant à développer des cycles du combustible nucléaire qui ne se prêtent pas à la prolifération. Nous souscrivons au programme d'action élaboré durant le Sommet sur la sécurité nucléaire en vue de garantir la sécurité de toutes les matières nucléaires sensibles. Surtout, nous insistons sur la nécessité d'apaiser toutes les préoccupations qui subsistent en matière de prolifération. Nous engageons vivement l'Iran à régler les questions en suspens relatives à son programme nucléaire présent et passé afin de s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu du TNP. Par ailleurs, la Norvège condamne avec force l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée.

L'utilisation d'armes chimiques est totalement inacceptable, et les responsables doivent être traduits en justice devant la Cour pénale internationale. La Norvège se félicite de l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. L'utilisation d'armes chimiques poserait une menace imminente à la paix et la sécurité internationales. Il est encourageant de constater que la Syrie est devenue aujourd'hui partie à la Convention sur les armes chimiques, et la Norvège exhorte le Gouvernement syrien à en respecter toutes les dispositions. Mon pays étudie actuellement les moyens de contribuer à l'objectif consistant à faire en sorte que les armes chimiques syriennes soient détruites d'une manière sûre et rapide.

Nous avons été témoins récemment de l'utilisation d'armes chimiques; il est donc urgent de continuer à renforcer la norme contre cette catégorie d'armes de destruction massive, comme cela est énoncé dans le Protocole de Genève de 1925 et dans la Convention sur les armes chimiques. Ainsi, la Norvège se réjouit du bon résultat de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, tenue en avril dernier, et souligne qu'il importe de mettre en œuvre les décisions qui y ont été prises. Nous rappelons la nécessité d'une universalisation pleine et entière de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que de la Convention sur les armes biologiques, et nous engageons tous les États qui ne sont pas encore parties à ces Conventions à y adhérer.

Je souhaiterais également m'associer aux autres intervenants pour féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'avoir reçu le prix Nobel de la paix.

Ma délégation forme l'espoir que la Première Commission réaffirmera la validité des normes en vigueur contre les armes chimiques et biologiques, fournira des orientations sur la manière de faire progresser l'ordre du jour sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et réitérera son appui énergique au Traité sur le commerce des armes.

**M. Hassan** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous êtes un excellent diplomate, comme vous l'avez brillamment montré lorsque la Libye était membre du Conseil de sécurité, de même que dans la gestion de la crise pendant la révolution menée par le peuple frère de Libye. C'est pourquoi nous sommes ravis de vous voir diriger les travaux de cette Commission, cette année en particulier.

Je remercie M<sup>me</sup> Angela Kane, Haute représentante pour les affaires de désarmement, pour la déclaration complète qu'elle a faite lors de l'ouverture du débat général de la Commission (voir A/C.1/68/PV.3).

Le Soudan souscrit aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique ( voir A/C.1/68/PV.3).

La Première Commission se réunit à un moment où le monde cherche à créer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément à la résolution pertinente de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Nous espérons que la conférence visant à créer cette zone se déroulerait selon l'échéancier prévu. Cela n'a, malheureusement, pas été le cas et, depuis deux ans, il n'y a eu aucun progrès. Nous appelons avec force à la tenue de cette conférence cette année. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer tous les efforts déployés pour que cette conférence soit un succès, et réclamons la mise en place de mécanismes transparents de mise en œuvre et des délais précis.

En raison des changements que connaissent le monde et certaines régions, notamment le Moyen-Orient agité, il faut que cette conférence ait lieu le plus rapidement possible, plus précisément cette année. C'est pourquoi le Soudan joue un rôle actif dans les efforts internationaux axés sur le désarmement. Nous avons déjà adhéré à plusieurs instruments et traités importants, notamment le TNP et le Traité de Pelindaba qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. En juin 2004, nous sommes également devenus partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires après avoir participé à un atelier à Vienne sur les objectifs actuels de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le monde.

En 2004, Khartoum a accueilli la première conférence des institutions nationales africaines pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Cette conférence a donné lieu à des recommandations importantes, visant en particulier à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes chimiques.

Nous sommes convaincus que les utilisations pacifiques des technologies nucléaires restent nécessaires et légitimes. Il faut protéger le droit

inaliénable d'un État d'utiliser cette énergie à des fins pacifiques.

Pour ce qui est des armes légères et de petit calibre, mon pays a subi les conséquences économiques de leur utilisation, lesquelles sont exacerbées par d'autres facteurs tels que les changements climatiques, la sécheresse et la désertification. Ces armes sont utilisées par des tribus rivales qui se disputent l'eau et les pâturages, et mon pays comprend bien la gravité de cette menace. C'est pour cette raison que le Soudan reste extrêmement actif dans divers forums internationaux, ainsi que dans les travaux menés par l'office national de lutte contre les armes légères et de petit calibre. Nous savons que la prolifération de ces armes profite aux terroristes et aux réseaux criminels.

À cet égard, le Soudan prend une part active aux travaux de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. L'année dernière, nous avons organisé un atelier régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous maintenons des contacts bilatéraux avec les pays voisins afin de délimiter les frontières et d'en assurer la sécurité et le contrôle, compte tenu de la nature poreuse de nos frontières, en particulier avec la République centrafricaine et le Tchad.

Sur le plan interne, le Soudan fait de grands progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en mettant en place des institutions nationales axées sur cet objectif. Un bureau national de liaison, mis en place au sein du Ministère de l'intérieur, est chargé de mettre en œuvre des stratégies, des plans et des politiques sur les armes légères et de petit calibre. Un groupe de travail interministériel et d'autres entités ont été créés pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie des bureaux régionaux.

Le Soudan a mis au point un plan quinquennal sur la base des critères suivants. Le premier de ces critères consiste à aligner la législation nationale sur les programmes des Nations Unies; le deuxième, à informatiser et publier les bases de données relatives aux armes et arsenaux, et à consulter ces bases de données avant l'octroi des permis de port d'arme; le troisième, à sensibiliser les institutions compétentes et les organismes chargés des frontières et à renforcer leurs capacités; le quatrième, à coordonner l'action avec les organisations régionales et sous-régionales pour améliorer la gestion des stocks d'armes et des

certificats d'utilisateur final; et enfin, le cinquième, à perfectionner le système de traçage et de marquage.

Pour finir, la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement de 2006 a clairement démontré à quel point le développement et les conflits armés sont intimement liés. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit prendre en compte ces deux aspects lorsqu'il traite de questions relatives au règlement des conflits dans les pays en développement, et lors de l'examen des mandats de consolidation ou de maintien de la paix dans ces pays. Les questions de désarmement, démobilisation et réintégration doivent aussi être une priorité dans le cas des pays qui sortent d'un conflit, et à ce titre, l'élément développement doit occuper une place prépondérante.

La plupart des conflits contemporains sont dus au sous-développement et au manque de ressources. Ils sont souvent exacerbés par des facteurs environnementaux, notamment la sécheresse, la désertification et les changements climatiques, comme cela s'est vu clairement dans le conflit du Darfour, auquel nous avons mis fin en signant le Document de Doha pour la paix au Darfour. De ce fait, le développement doit être considéré comme un facteur clef pour lutter contre l'utilisation généralisée des armes légères et de petit calibre. Les capacités doivent être renforcées dans les pays en développement, et il ne faut pas se contenter d'envoyer des groupes d'experts comme le fait actuellement le Conseil de sécurité, car ces groupes d'experts ont tendance à accorder davantage d'attention aux symptômes d'un conflit qu'à ses causes profondes, comme par exemple la prolifération des armes.

Enfin, pendant nos débats, ma délégation se concentrera tout particulièrement sur la question des armes classiques et des armes légères et de petit calibre. Nous tenons à assurer la présence de notre constante disponibilité et de notre participation constructive aux travaux de la Commission en vue d'atteindre les objectifs souhaités.

**M. Tanin** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de la Première Commission. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux membres du Bureau, plein succès dans la conduite de nos travaux et vous assurons de notre plein appui et de notre totale coopération.

La République islamique d'Afghanistan s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays

non alignés (voir A/C.1/68/PV.3). Je voudrais néanmoins faire les observations suivantes à titre national.

L'Afghanistan réaffirme son plein attachement à la diplomatie multilatérale, en tant que principe primordial pour promouvoir le désarmement, la sécurité internationale et la non-prolifération. Nous sommes d'avis que l'objectif mondial de maîtrise des armements, de réduction des armements et d'élimination complète des armes de destruction massive ne pourra se réaliser qu'avec la ferme volonté politique de tous.

Depuis 2001, un certain nombre de mesures ont été prises qui forment un point de départ solide pour la maîtrise des armements, la réduction des armements et la non-prolifération. Il y a 12 ans, l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En 2005, elle a adopté l'Instrument international de traçage, qui est un outil important pour réduire le nombre d'armes et de munitions illégales. Plus récemment, l'Assemblée a adopté le Traité sur le commerce des armes afin de réglementer le commerce international des armes classiques.

L'Afghanistan se félicite de l'issue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est déroulée le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Cet événement historique a confirmé la volonté collective de la communauté internationale de parvenir à un monde exempt de tout type d'armes nucléaires. L'Afghanistan souscrit à toutes les initiatives dans le domaine du désarmement nucléaire. Dans le droit fil du pilier central de notre politique étrangère, nous sommes pleinement attachés à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie, ainsi que dans d'autres régions du monde. À cet égard, nous sommes partie à plusieurs conventions et traités relatifs aux armes nucléaires et à la non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes par ailleurs en train de renforcer notre cadre juridique en matière de désarmement et de non-prolifération.

Depuis la chute du régime taliban en 2001, le Gouvernement afghan a pris plusieurs mesures au niveau national, conformément à ses engagements internationaux, pour lutter contre la production et le trafic de substances susceptibles d'être utilisées pour fabriquer des armes chimiques et biologiques. En 2010, le Président Karzaï a publié un décret interdisant

l'importation, l'exportation et le transport du nitrate d'ammonium. Il importe que les efforts déployés par l'Afghanistan à cet égard soient étayés aux niveaux régional et international.

L'Afghanistan appuie pleinement le Programme d'action sur les armes légères, et considère que le document final adopté à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères, tenue l'année dernière, constitue un cadre efficace pour oeuvrer de manière concrète à la mise en oeuvre du Programme d'action.

Pour ce qui est de l'avenir, il y a encore du travail à accomplir, notamment dans le domaine du traçage des armes illicites. Le renforcement de la coopération et de la collaboration est nécessaire. De nombreux États ne disposent pas des moyens suffisants pour contrôler de façon efficace les armes illicites à l'intérieur de leurs frontières. Notre expérience fait que nous pouvons affirmer que l'accès des terroristes à des armes légères et de petit calibre illicites a alimenté la spirale de la violence en Afghanistan et dans notre région.

Ayant connu près de trois décennies de conflit armé, l'Afghanistan est l'une des grandes victimes des armes légères et de petit calibre. Pendant cette période, des millions d'armes légères et de petit calibre illégales ont été importées ou introduites clandestinement sur notre territoire. Ces armes ont tué et blessé des centaines de milliers d'Afghans.

Au cours des 12 dernières années, l'Afghanistan a accompli des progrès notables dans le domaine du désarmement. Nous avons mis en oeuvre une réforme du secteur de sécurité axée sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants et sur le démantèlement des groupes armés illégaux. Grâce à cette initiative, nous avons collecté des milliers d'armes légères et de petit calibre ainsi que des millions de munitions, qui ont été remises aux institutions nationales en charge de la sécurité.

Aucun État n'a plus souffert de l'utilisation des mines antipersonnel que l'Afghanistan ces trois dernières décennies. Plus d'un million de personnes ont perdu la vie ou ont été mutilées à cause de ces mines, et les destructions et pertes en vies humaines à grande échelle se poursuivent à l'heure actuelle. De surcroît, des groupes extrémistes armés continuent aujourd'hui d'utiliser des mines dans le but de mettre à mal la stabilité, la sécurité et le développement en Afghanistan.

En 2012 et durant le premier semestre de 2013, environ 3 000 personnes ont été tuées ou blessées par des mines antipersonnel. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que les Taliban continuent d'utiliser ces armes, ce qui compromet le développement et la prospérité des Afghans.

Nous œuvrons à la mise en œuvre du programme de lutte antimines et avons fait des progrès importants à cet égard. Notre objectif est de débarrasser notre territoire des mines d'ici à 2023. Cela dit, la mise en œuvre du programme de lutte antimines se heurte à des difficultés financières. Le Gouvernement afghan en appelle donc à la communauté internationale pour qu'elle nous apporte une aide financière afin que nous puissions atteindre notre objectif d'un Afghanistan sans mines.

Au cours de ces cinq dernières années, les engins explosifs improvisés utilisés par les Taliban et d'autres groupes armés anti-gouvernementaux ont constitué une menace majeure pour la sécurité et la stabilité de notre pays. Ils ont causé de nombreuses pertes de vies humaines parmi la population civile, mais également dans les rangs des forces de sécurité afghanes et internationales. La plupart des précurseurs, substances et matériaux utilisés pour fabriquer ces bombes sont introduits en Afghanistan en contrebande. Cette situation doit cesser, et nous demandons à nos partenaires internationaux et régionaux de nous aider à cet égard.

L'Afghanistan est pleinement attaché à l'élimination des armes à sous-munitions. Elle a ratifié la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions en septembre 2011. Avec la destruction de 546 munitions de divers types en 2012, l'Afghanistan se félicite d'avoir désormais détruit toutes les armes de ce genre qui faisaient partie de son arsenal militaire. Nous sommes pleinement résolus à mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions.

**M. Ahidjo (Cameroun) :** Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, et à travers vous, les autres membres du Bureau pour votre élection à la présidence de la Commission. Votre expérience personnelle et votre sens pratique me paraissent des gages suffisants de succès de nos délibérations. Je voudrais vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Nos travaux doivent nous permettre de relever les grands défis du désarmement et de la sécurité internationale dont l'importance pour la communauté internationale a été largement évoquée par diverses délégations qui ont pris la parole avant le Cameroun. Ma délégation comprend toutes les préoccupations exprimées jusqu'ici par les représentants des États Membres.

Elle s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique, respectivement par les représentants de l'Indonésie, des Fidji et du Nigéria.

Aujourd'hui encore, les armes nucléaires posent un risque existentiel pour l'humanité et le régime mis en place pour les maîtriser reste incomplet. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Les négociations n'ont pas commencé aussi bien sur l'interdiction des matières fissiles que sur les assurances de sécurité négatives. Nous espérons cependant que le Groupe d'experts gouvernementaux, dont la création a été décidée pendant les travaux de la Première Commission l'année dernière, facilitera par la suite le lancement rapide de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité incluant l'ensemble des acteurs concernés.

Le Cameroun, en attendant que le TICE soit effectif, espère de la communauté internationale une contribution au renforcement de ses capacités en matière de détection des explosions nucléaires – sismique, hydroacoustique, infrasonore, radioactivité dans l'air –, et de lutte crédible et efficace contre les conséquences humanitaires d'une explosion nucléaire. Il convient de noter que, conformément au régime de vérification proposé par le TICE, le Cameroun figure sur la liste des pays devant abriter une station de radionucléides localisée sur le territoire national, au point situé entre 4° 2' de latitude N et 9° 3' de longitude E. En outre, pour les besoins de développement, le Cameroun devrait bénéficier de la technologie du nucléaire civil.

Dans la catégorie des armes classiques, les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre continuent de tuer, de mutiler et aussi de nourrir la violence armée. Les instruments créés pour s'attaquer aux défis posés par ces armes doivent encore être consolidés, universalisés et mis en œuvre de manière efficace.

Bien que les défis en matière de sécurité liés au désarmement soient nombreux et continueront à susciter de graves inquiétudes de par le monde tant qu'ils ne seront pas solutionnés de façon appropriée, nous estimons que les succès enregistrés en la matière depuis bientôt trois ans démontrent que nous pouvons faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération lorsque règne un état d'esprit constructif et pragmatique. Cette dynamique montre aussi que la recherche d'un monde plus sûr doit être abordée de manière globale, et que les efforts doivent être déployés dans tous les domaines : nucléaire, chimique, biologique, conventionnel, prolifération balistique et l'espace.

Dans cette dynamique, il y a lieu de saluer l'adoption, le 2 avril 2013 par l'Assemblée générale, du Traité sur le commerce des armes, et d'espérer que ce nouvel instrument juridiquement contraignant permettra à la communauté internationale de lutter efficacement contre le commerce illicite de ces armes et d'empêcher qu'elles soient détournées, afin de contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales, d'éviter les souffrances humaines et de promouvoir la coopération, la transparence et la mise en jeu de la responsabilité des États parties dans leur commerce.

Le Cameroun attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et a soutenu de manière constante toutes les initiatives visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction de la prolifération nucléaire.

Quant aux armes chimiques, dans l'esprit de l'option africaine pour un continent exempt d'armes de destructions massives et de la politique de règlement pacifique des différends, le Cameroun soutient l'ensemble des initiatives de diplomatie concertée notamment au sein des Nations Unies et dans le cadre du dialogue russo-américain, entre autres choses, en vue d'un règlement politique et définitif de la crise en Syrie.

Par ailleurs, à travers son adhésion, le 18 janvier 2013, à la Convention sur les armes biologiques, et le dépôt très prochain de son instrument de ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, adoptée à l'unanimité au cours de la trente-et-unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à Kinshasa,

le Cameroun a manifesté, une fois de plus, sa volonté constante de contribuer à l'avènement d'un monde paisible, dépourvu en particulier d'armes de destruction massive.

Mon pays est résolument engagé dans le combat pour le désarmement et la non-prolifération. Il a le sentiment que la liste des défis à relever en la matière s'allonge au fil du temps. Il est donc essentiel et urgent d'accomplir des progrès dans les réponses que l'on y apporte.

Nous attendons de la Première Commission qu'elle soit capable de refléter les progrès accomplis récemment sur divers fronts. Nous espérons que les discussions au cours de cette session nous permettront de formuler des réponses appropriées aux défis futurs. Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur le soutien de ma délégation pour participer au débat dans cet esprit constructif.

**M. Moura** (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation.

La déclaration faite précédemment par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3) rend pleinement compte de notre position nationale. Je serai donc bref et me concentrerai sur certaines questions auxquelles nous attachons une importance particulière.

L'adoption cette année du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale montre bien que le multilatéralisme fonctionne et que, par le dialogue et la négociation, les actions de la communauté internationale peuvent déboucher sur des résultats importants et efficaces. Nous devons maintenant œuvrer à l'universalisation du Traité et à sa rapide entrée en vigueur.

À cet égard, le Portugal souhaite appeler l'attention sur la question des armes à sous-munitions. Les armes à sous-munitions, comme les membres le savent, touchent sans discrimination des cibles militaires et la population civile, et continuent de faire des victimes de nombreuses années après la fin des conflits durant lesquels elles ont été employées. Les récentes informations relatives à l'emploi d'armes à sous-munitions en Syrie sont très inquiétantes et sont de mauvais augure pour l'avenir d'une population déjà assaillie de toutes parts. Le Portugal condamne fermement l'emploi de ces armes et

appelle toutes les parties concernées à s'abstenir de les employer.

Ces deux dernières années, le Portugal, de même que le Japon et le Ghana, a déployé de nombreux efforts pour promouvoir la Convention sur les armes à sous-munitions. Cette Convention reste le seul instrument juridiquement contraignant régissant la fabrication, le stockage, l'emploi et le transfert de ces armes. Le Portugal demeure déterminé à ce que la Convention soit mise en œuvre avec efficacité.

Comme les armes à sous-munitions, les mines ont des effets durables sur les territoires et populations touchés. En 2014, 15 ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, les États parties à cette Convention et les observateurs se réuniront à Maputo pour faire le bilan des progrès accomplis sur la voie d'un monde exempt de mines. Nous sommes convaincus que cet objectif revêt la même importance que lorsque le monde a pris la décision d'interdire l'emploi des mines. Tout ce qui a été fait à ce jour doit non seulement être salué, mais aussi nous encourager à faire plus. Le Portugal compte participer au sommet de Maputo et contribuer activement à l'adoption d'un nouvel ensemble d'engagements mesurables et réalistes – et cependant ambitieux.

L'impasse insoutenable dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement menace d'ôter toute pertinence à cet organe. En outre, le fait qu'un nombre important d'États se voient refuser la possibilité de participer de manière constructive au processus de prise de décisions du mécanisme multilatéral pour le désarmement ne fait que rendre cette situation encore plus intenable. Le Portugal, de même que plusieurs États ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence du désarmement, continue d'appeler à la nomination d'un rapporteur spécial pour examiner les modalités nécessaires à l'élargissement de la composition de la Conférence. La gravité des questions que nous devrions être en train d'examiner à la Conférence exige l'attention de l'ensemble de la communauté internationale.

La prolifération nucléaire reste une des questions les plus pressantes auxquelles la communauté internationale doit s'attaquer. Nous partageons les vives inquiétudes de la communauté internationale au sujet des programmes nucléaires de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée, auxquelles il faut répondre pleinement. Le

Portugal appelle la République populaire démocratique de Corée et l'Iran à s'acquitter de leurs obligations internationales, y compris au titre des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et à prendre des mesures permettant d'instaurer la confiance entre les parties, ce qui est un élément essentiel pour les négociations. À cet égard, nous nous félicitons du cycle de pourparlers qui a eu lieu récemment entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 et entre l'Iran et l'AIEA. Néanmoins, il faut joindre les actes à la parole, et l'énergie atomique doit être utilisée exclusivement en conformité avec les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Portugal est profondément choqué par l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Ces attaques épouvantables ont été condamnées dans les termes les plus vigoureux par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui ont pris les mesures adéquates. Il est maintenant impératif d'appliquer dans son intégralité la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Le Portugal exhorte la Syrie à coopérer sans réserve et sans délai et à mettre en place toutes les conditions nécessaires à l'élimination totale de son stock de ces armes abominables.

Ma délégation espère que les débats que nous tiendrons dans les prochaines semaines nous permettront d'avancer dans la réalisation des objectifs de paix et de sécurité, qui sont partagés par tous nos peuples.

**M. Ulibarri** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection bien méritée à la tête des travaux de la Première Commission. Nous félicitons également l'Ambassadeur Desra Percaya, Représentant permanent de l'Indonésie, et son équipe pour le travail accompli à la précédente session.

Le progrès le plus important accompli durant l'année écoulée en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements a été l'adoption par l'Assemblée générale, à une majorité écrasante des voix, du Traité sur le commerce des armes. Son adoption a, entre autres, suscité au sein de l'Organisation un regain d'optimisme quant à notre capacité de relever les plus grands défis posés à l'humanité. Nous avons ainsi donné naissance à un « esprit de New York » salubre qui, nous l'espérons, produira d'autres résultats.

Ce qui importe encore plus que ce nouvel esprit – et, notamment grâce à lui – c'est que nous

disposons maintenant du premier traité international de l'histoire qui impose des obligations juridiquement contraignantes aux États pour garantir des contrôles responsables, efficaces et transparents des transferts internationaux d'armes classiques, de leurs munitions, pièces et composantes. Le commerce des armes respectera enfin le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et se conformera aux conventions relatives au terrorisme et au crime organisé, entre autres. Par conséquent, le Traité sur le commerce des armes changera véritablement la donne dans la vie quotidienne des citoyens et permettra de faire reculer la violence et les conflits armés.

Le Costa Rica se félicite que, quatre mois seulement après son adoption, le Traité sur le commerce des armes a été signé par 113 États et ratifié par sept États. Nous espérons que ce rythme sera maintenu et accéléré durant les prochains mois. Mon pays n'attendra pas que le Traité sur le commerce des armes obtienne les 50 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Lorsque nous avons déposé notre instrument de ratification le 25 septembre 2013, nous avons fait part de notre détermination sans faille à nous acquitter des obligations prévues par ce Traité, de manière unilatérale, volontaire et immédiate, et à les honorer.

L'« esprit de New York » que j'ai déjà évoqué a également atteint Lusaka, qui a accueilli la quatrième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. La communauté internationale y a condamné l'emploi de ces armes en Syrie et a réaffirmé son engagement en faveur de leur élimination totale.

Nous ferons progresser cet engagement à San José, la capitale de notre pays, qui accueillera la cinquième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, en septembre 2014. Là-bas, nous continuerons de placer les personnes et les préoccupations humanitaires au centre de nos débats sur les armes, en accordant une attention particulière à la protection des civils, à la prévention, à l'aide aux victimes et à l'accès à la coopération internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention et de l'éducation à la réduction des risques. Pour favoriser l'universalisation de la Convention, le Costa Rica invite les États de la région à suivre le modèle de Tlatelolco et à faire de l'Amérique latine et des Caraïbes une zone exempte d'armes à sous-munitions.

La situation à laquelle est confrontée la population civile dans de nombreux conflits en cours continue de

requérir l'attention de la communauté internationale. Malgré certains progrès, la situation sur le terrain continue d'être caractérisée par le fait que les parties à des conflits violent souvent l'obligation qu'elles ont de respecter et de protéger les civils, comme l'exigent le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Le Costa Rica est préoccupé par les incidences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans des zones densément peuplées, comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2012/376) qu'il a présenté en 2012 au Conseil de sécurité. Nous partageons également les préoccupations exprimées dans ce même rapport face à l'utilisation d'aéronefs sans pilote, ou drones, pour mener des attaques ciblées qui ont des effets collatéraux extrêmement destructeurs.

Une pratique encore plus inhumaine et aveugle est l'utilisation d'armes chimiques contre les populations civiles, comme cela s'est produit en Syrie. Tout en condamnant l'utilisation de ces armes et en soulignant que la responsabilité en incombe au Gouvernement, nous espérons que l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, l'application de la résolution 2118 (2013) et les activités des inspecteurs sur place permettront d'éliminer véritablement les armes chimiques dans ce pays.

Alors même que ce processus est en cours, nous nous félicitons que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques se soit vu décerner le prix Nobel de la paix. Ce prix vient rappeler aux États qui n'ont pas encore ratifié la Convention ou qui ne se conforment pas à leurs obligations qu'ils doivent le faire sans tarder.

De l'avis du Costa Rica, les armes chimiques, mais également toutes les autres armes de destruction massive, sont contraires au droit international humanitaire. La meilleure garantie de sécurité est l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Sur la base de cette position, le Costa Rica a participé activement à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, organisée par la Norvège à Oslo, en mars. Mon pays participera avec la même diligence à la prochaine Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se tiendra au Mexique l'année prochaine. Nous félicitons ce pays d'avoir pris la tête de cette initiative dans notre région.

L'attachement du Costa Rica au désarmement général et complet a également été confirmé par sa participation, au niveau présidentiel, à la première

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11). À cette occasion, la Présidente Laura Chinchilla Miranda a réaffirmé la nécessité que le monde redevienne un monde exempt d'armes nucléaires, comme c'était le cas avant 1945.

Pour relever ce défi, et compte tenu de la paralysie chronique de la Conférence du désarmement, des progrès limités accomplis dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la menace d'emploi d'armes nucléaires en Asie, l'Assemblée générale a créé, l'année dernière, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous avons eu l'honneur de présider, en la personne de notre Représentant permanent à Genève, l'Ambassadeur Manuel Dengo, le Groupe de travail à composition non limitée. Les conclusions auxquelles est parvenu le Groupe sont un savant dosage des différentes positions sur le désarmement nucléaire et fournissent des lignes directrices pour la poursuite des négociations multilatérales à cet égard. Le haut niveau des débats et l'esprit constructif dans lequel les États et la société civile y ont participé suggèrent que nous pouvons parvenir à nous mettre d'accord sur le lancement de négociations visant l'élimination des armes nucléaires.

Les prochaines étapes à franchir en vue de réaliser pleinement cet objectif doivent être l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le début des négociations devant mener à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. À cet égard, la Malaisie et le Costa Rica ont proposé un modèle de convention qui peut servir de point de départ aux discussions.

Le Costa Rica est un petit pays démocratique, civil et qui ne possède pas d'armes. Le système multilatéral et le droit international sont les seuls instruments qui nous permettent de nous défendre. Nous estimons que les principaux moyens de promotion et de protection de la sécurité nationale et internationale sont le renforcement et le perfectionnement de la démocratie ainsi que la promotion et le respect de l'état de droit.

Même si nous sommes un pays démilitarisé, nous sommes au fait des préoccupations légitimes de sécurité et de défense des autres pays, et nous n'ignorons pas non plus la nécessité pour nombre d'entre eux d'engager des dépenses militaires justifiables dans les limites de la proportionnalité et de la raison. Mais ce que nous

remettons en cause ce sont les dépenses militaires excessives, qui peuvent constituer un obstacle au développement et alimenter les conflits. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le fait qu'il faut s'écarter des doctrines de sécurité dépassées reposant sur des paradigmes strictement militaires pour s'orienter vers celles qui sont avant tout fondées sur les modèles de développement et de sécurité humaine.

Enfin, à cet égard, nous réaffirmons que dans l'ensemble, l'année écoulée a été positive. Toutefois il reste beaucoup à faire, et c'est à nous, États Membres, qu'il revient d'appuyer les efforts et initiatives qui remettront en marche le dispositif de désarmement multilatéral.

**M. Milanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et à vous assurer du plein appui de la délégation serbe dans l'exécution de vos importantes fonctions. Au nom de ma délégation, je vous souhaite plein succès.

Nous sommes convaincus que nous nous efforçons tous de vivre dans un monde plus sûr et pacifique en dépit de tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ces problèmes, notamment l'utilisation récente d'armes chimiques en Syrie, ne touchent pas uniquement les habitants de quelques pays donnés, mais la communauté internationale tout entière. Nous avons la responsabilité commune d'empêcher que de tels incidents se produisent dans les années à venir. Nous pensons résolument que le rôle de l'ONU est crucial pour qu'il y ait une enquête impartiale lorsque de tels cas surviennent, et nous appuyons fermement la poursuite de l'action décisive de l'ONU à cet égard.

Je tiens à exprimer de nouveau la ferme opposition de la République de Serbie à l'emploi d'armes chimiques, qui constitue une violation grave du droit international. En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Serbie est favorable à l'élimination complète de ces armes. En ce sens, nous saluons et appuyons pleinement l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité sur les armes chimiques en Syrie, sur la base de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dont mon pays est actuellement membre. Cette résolution importante exprime avec fermeté la position de la communauté internationale, à savoir que l'emploi d'armes chimiques est inacceptable et que leur interdiction constitue une

étape clef sur la voie devant mener à un avenir sûr et stable pour tous les Syriens.

Il est selon nous capital que la Syrie ait adhéré à la Convention sur les armes chimiques, car elle a ainsi franchi un pas important vers le rétablissement de la paix et l'apaisement des tensions dans toute la région. La République de Serbie espère que l'élimination des armes chimiques en Syrie sera suivie d'efforts diplomatiques vigoureux pour mettre un terme à la violence et trouver une solution durable.

Malheureusement, nous continuons de vivre dans un monde où les armes nucléaires existent. Même s'il y a eu une réduction considérable des stocks d'armes nucléaires, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure un instrument capital pour renforcer la sécurité internationale et une pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Ainsi, le TNP devrait se voir encore renforcé par le plein respect de tous les États parties. L'adoption en 2010 d'un plan d'action global axé sur l'avenir a permis de réaffirmer l'importance continue du Traité. Le prochain cycle de processus d'examen du TNP sera l'occasion d'évaluer concrètement la mise en œuvre du plan d'action et de définir les moyens de poursuivre les progrès. Mon pays, résolu à s'acquitter de toutes les obligations qu'il a assumées au titre du TNP, a, à ce titre, pris au niveau national d'importantes mesures législatives, réglementaires et autres.

La Serbie appuie fermement l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'elle considère comme un autre instrument international important pour la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elle continue également d'attacher une grande importance au respect de ses obligations au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La Serbie est l'un des rares Membres de l'ONU et le premier pays de l'Europe du Sud-Est à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). De plus, nous avons accueilli le premier atelier régional sur la mise en œuvre de cette résolution. En avril 2013, la République de Serbie est devenue membre à part entière du Groupe des fournisseurs nucléaires – un régime international prestigieux de contrôle des exportations de matières nucléaires et d'articles à double usage.

La Serbie a également adhéré à tous les grands instruments internationaux qui visent à combattre et à éradiquer le commerce illicite des armes légères et de

petit calibre. Nous sommes en train d'adopter d'autres instruments législatifs – une loi sur des mesures restrictives internationales, une loi sur l'exportation et l'importation d'armes et de matériel militaire, et une loi sur l'exportation et l'importation d'articles à double usage – en vue de moderniser les solutions existantes dans certains domaines, d'aligner pleinement ces changements sur la législation de l'Union européenne, et d'incorporer les nouvelles obligations émanant des résolutions du Conseil de sécurité et des autres instruments internationaux.

De concert avec d'autres parties, la Serbie continue d'appliquer l'accord sur la maîtrise sous-régionale des armements qui avait été adopté au titre de l'article IV de l'Accord de paix de Dayton, et a contribué de manière inestimable et notable à créer un climat de confiance et de sécurité dans notre région. Belgrade accueillera la réunion de la commission consultative sous-régionale à la fin du mois.

La Serbie se félicite de l'adoption historique du Traité sur le commerce des armes, lequel contribuera à favoriser des transferts internationaux d'armes plus transparents et plus responsables. La Serbie a signé le Traité le 12 août, et nous espérons que le processus de ratification commencera bientôt.

La Serbie croit qu'un multilatéralisme productif a un rôle essentiel à jouer face aux défis qui existent dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Malheureusement, le travail du mécanisme multilatéral de désarmement et les négociations sur le désarmement nucléaire sont dans une impasse prolongée. Nous devons rester déterminés à revitaliser les organes multilatéraux de négociations, notamment la Conférence du désarmement, afin de parvenir à des mesures pratiques et efficaces qui pourraient donner des résultats positifs dans ce domaine.

Par ailleurs, nous espérons que les États membres de la Conférence du désarmement examineront enfin une question cruciale qui revêt un intérêt particulier pour mon pays – l'élargissement de la composition de la Conférence. Chaque pays doit pouvoir participer aux futurs pourparlers sur la revitalisation du mécanisme de désarmement multilatéral et assumer sa part de responsabilité. Nous devons tous faire montre de la volonté politique manifeste de triompher de cette impasse et d'ouvrir sérieusement et sans délai des débats de fond sur les questions fondamentales de son ordre du jour afin d'apporter une contribution digne de foi à la

paix et la sécurité internationales. La Serbie est prête à assumer un rôle très actif en la matière.

**M. Balé (Congo) :** Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous voir à la présidence de notre Commission, et saisis cette occasion pour vous adresser, à vous et aux membres du Bureau, nos sincères félicitations.

Les travaux de notre Commission se tiennent après la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue le 26 septembre dernier ici à New York (A/68/PV.11), et qui vient une fois de plus tirer la sonnette d'alarme sur le danger nucléaire. Cette Réunion de haut niveau, dont il faudrait apprécier les conclusions encourageantes dans le contexte présent, contribue à entretenir une véritable prise de conscience. Elle nous rappelle en même temps que le mouvement du désarmement nucléaire est une revendication légitime partagée par tous, car il concourt à donner vie aux conclusions de différentes conférences sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et s'inscrit dans la perspective de celle qui se tiendra en 2015. Ma délégation ne peut que se féliciter de cette évolution positive vers la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

La prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes comporte une réelle menace pour la paix et la stabilité du monde, voire pour notre propre existence, si nous ne prenons pas des mesures efficaces et vigoureuses pour nous en débarrasser. De nos jours, le risque de l'acquisition et de l'utilisation de ces armes par des acteurs non étatiques, particulièrement des groupes terroristes, accroît cette menace. Le lien entre le régime de prolifération nucléaire et le terrorisme, qui semble se consolider, nous incite à renforcer davantage les mécanismes universels pour que l'humanité échappe aux actions meurtrières qui pourraient en découler.

C'est pourquoi mon pays appuie toutes les actions internationales visant à proscrire la fabrication et l'utilisation des armes nucléaires. Il estime que le développement des activités nucléaires doit être mené dans le strict respect des normes internationalement reconnues et conformément aux accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

C'est dans cette optique que ma délégation apprécie l'engagement de l'Iran à s'orienter vers un programme nucléaire compatible avec les attentes de la communauté internationale.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires participe de cette démarche. C'est pourquoi il faudrait encourager la poursuite des négociations en vue de la tenue, dans un proche avenir nous l'espérons, de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région sensible du Moyen-Orient. Dans la même veine, l'organisation en 2014 de la Conférence de Mexico sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, mérite toute notre attention.

Mon pays soutient les efforts déployés à tous les niveaux pour parvenir à la conclusion d'un instrument international sur l'interdiction des matières fissiles à l'origine du nucléaire militaire.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer les inquiétudes de ma délégation devant l'impasse prolongée de la Conférence du désarmement qui représente, à nos yeux, le cadre idoine des négociations multilatérales sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La relance des travaux de cet organe est une exigence qui correspond à un contexte plutôt propice aux négociations sur cette importante question.

Ma délégation voudrait partager sa préoccupation au sujet de la lenteur observée dans le démantèlement des armes chimiques par les États qui s'y sont engagés. Leur utilisation récente en Syrie nous donne la pleine mesure des conséquences humaines atroces qu'elles peuvent engendrer et interpelle, par conséquent, les puissances détentrices de ce type d'arsenaux à s'investir davantage dans leur démantèlement. Par ailleurs, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, à suivre l'exemple de la Syrie qui vient d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Nous félicitons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques qui vient de se voir décerner le prix Nobel de la paix, et comprenons ce choix comme une récompense de la persévérance de cette institution dans l'accomplissement de ses missions et un encouragement à poursuivre le démantèlement total de ces armes infernales. Il est un autre sujet de profonde préoccupation qui mériterait une attention égale. Il s'agit des armes classiques, plus meurtrières et abondamment utilisées dans les conflits armés dans la plupart des pays en développement, principalement les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Ma délégation souligne la nécessité de prendre des mesures urgentes afin de prévenir le monde des conséquences dramatiques de ces armes par

l'application rigoureuse des mécanismes et instruments conventionnels de désarmement. À cet égard, ma délégation voudrait souligner l'intérêt et l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui constitue un outil essentiel pour éradiquer la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. La ratification par le Congo de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, est l'expression politique de notre engagement de contribuer à cet effort collectif.

L'élimination totale des mines antipersonnel sur la planète est un autre défi auquel la communauté internationale est encore confrontée. Dans ce contexte, nous encourageons tous les efforts qui visent à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et sommes convaincus que grâce à la coopération entre nos États, nous parviendrons à concrétiser l'objectif de l'ONU relatif à un monde sans mines. De même, nous encourageons les efforts en cours consentis par la communauté internationale pour lutter contre les armes à sous-munitions, et souscrivons aux différentes actions menées dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation de la Convention sur cette catégorie d'armes.

Au mois d'avril dernier, nous sommes parvenus à définir des règles communes pour aller vers la réglementation du commerce incontrôlé des armes classiques, nonobstant nos contradictions sur certains aspects du Traité sur le commerce des armes. L'adoption de ce Traité nous donne des raisons d'espérer qu'une option irréversible est possible afin que nous nous hissions à la hauteur de ce grand défi que constitue la fin du commerce non réglementé des armes classiques. L'heure est donc venue de traduire nos déclarations en actes. Pour cela, il nous faut accélérer l'entrée en vigueur de ce précieux instrument.

C'est tout le sens que ma délégation voudrait donner à la signature, le 25 septembre dernier, de cet instrument, comme pour faire écho aux appels de nos populations, souvent victimes de transferts d'armes irresponsables. L'espoir suscité par ce Traité est indéniable, et se mesure par le nombre important de signatures enregistrées dans des délais aussi courts.

Pour terminer, je voudrais indiquer que le désarmement, auquel notre Commission consacre chaque année son ordre du jour, est une des pierres angulaires de ce monde plus sûr que nous voulons construire et que nous souhaitons placer sous le règne de la paix, de la coopération et de la prospérité pour tous. Puisseons-nous nous y engager résolument.

**M. Avirovikj** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Soyez assuré de l'appui et de la coopération de ma délégation.

La République de Macédoine s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3).

Après plusieurs années de négociations ouvertes à tous, l'Assemblée générale a adopté cette année le Traité sur le commerce des armes, qui constitue une étape importante dans le travail de l'ONU. Ce Traité, qui prévoit une réglementation du commerce international des armes classiques, permettra d'empêcher que ces armes ne soient utilisées pour menacer la sécurité, déstabiliser des régions, violer le droit international humanitaire et des droits de l'homme, et nuire au développement socioéconomique, et par voie de conséquence, de réduire les souffrances humaines et d'améliorer la sécurité humaine.

La République de Macédoine a défendu énergiquement l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant établissant les normes communes les plus élevées en matière d'importation, d'exportation et de transfert des armes classiques. Mon pays est l'un des États signataires du Traité, qui sera bientôt soumis au Parlement macédonien pour ratification.

La République de Macédoine se félicite de l'enquête engagée par le Secrétaire général au sujet de l'utilisation toute récente d'armes chimiques en Syrie. Le rapport de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne sur l'utilisation qui aurait été faite d'armes chimiques dans la Ghouta, faubourg de Damas, le 21 août 2013 (A/67/997), et l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité sur la destruction du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne représentent une importante avancée en ce qu'ils constituent une réponse unie de la

communauté internationale face à la crise syrienne, et servent à signifier que la communauté internationale ne tolérera pas l'utilisation d'armes de destruction massive.

Le multilatéralisme demeure la meilleure stratégie en matière de sécurité, et notamment de désarmement et de non-prolifération. Il est le meilleur moyen d'assurer la paix internationale et la sécurité humaine. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et un outil essentiel du désarmement nucléaire. Les États parties au TNP doivent se conformer pleinement à ses dispositions, sous peine de remettre gravement en cause les efforts de non-prolifération et de désarmement. L'universalité du TNP est d'une grande importance. Nous réaffirmons notre espoir que les États qui ne sont pas encore parties au Traité y accèdent en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire et, qu'entre-temps, ils se conforment à ses dispositions et s'engagent à respecter la non-prolifération et le désarmement.

Un autre document crucial dans ce domaine est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les États doivent veiller à sa prompte entrée en vigueur et à son universalisation. Le lancement immédiat, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires est tout aussi significatif. À cet égard, je tiens à souligner qu'il importe de réaffirmer notre engagement de respecter, mettre en œuvre et renforcer les traités et accords multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, de même que les initiatives formulées pour les compléter. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la sécurité nucléaire, prévenir les accidents nucléaires et empêcher l'accès non autorisé aux matières ou aux armes radiologiques et nucléaires. Au sein de ce difficile processus, nous appuyons pleinement les initiatives visant à renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que sa capacité de relever le défi de la sûreté nucléaire.

Je tiens à dire, pour finir, qu'un monde exempt d'armes nucléaires est un monde viable. Il exige des efforts de la part des différents acteurs, y compris, tout d'abord, des États dotés de l'arme nucléaire, mais nos efforts à tous, ainsi qu'un rôle énergique de la société civile en la matière, sont tout aussi importants.

**M. Kmentt** (Autriche) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première fois que je prends la parole, je tiens moi aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau,

de votre élection, et à vous assurer du plein appui de l'Autriche.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration globale faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/68/PV.3), à laquelle nous tenons à ajouter les remarques suivantes à titre national.

La présente session de l'Assemblée générale est l'occasion de dresser le bilan d'une année riche en faits marquants dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Certains faits nouveaux sont encourageants, tandis que d'autres sont profondément déconcertants. Au nombre des faits négatifs figure la poursuite du renforcement des capacités de la République populaire démocratique de Corée dans le domaine des armes nucléaires et des missiles, avec notamment pour conséquence un troisième essai nucléaire en février. L'Autriche condamne fermement cet essai ainsi que d'autres actes de provocation, et demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de virer de cap. Nous restons également fort préoccupés par le dossier nucléaire iranien. Nous espérons que le nouveau Gouvernement de Téhéran poursuivra sur sa lancée positive afin de répondre à toutes les préoccupations de la communauté internationale concernant la nature de son programme nucléaire.

Le fait le plus inquiétant survenu cette année, toutefois, a été l'emploi d'armes chimiques en Syrie. L'Autriche condamne catégoriquement cette violation inacceptable du droit international et du droit international humanitaire. Bien que rien ne puisse réparer ce massacre aveugle de civils commis avec des armes de destruction massive, nous devons rester déterminés à ce que de tels agissements ne puissent se répéter à l'avenir. Nous espérons que le processus convenu pour la destruction des armes chimiques sera rapidement mis en œuvre, et que les normes internationales inscrites dans la Convention sur les armes chimiques en sortiront renforcées suite à cette tragédie. À ce propos, nous nous félicitons de la décision d'attribuer cette année le prix Nobel de la paix à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui souligne l'importance fondamentale de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes de destruction massive par le biais d'un accord multilatéral.

Selon nous, l'utilisation récente des armes chimiques et l'immense tollé international qu'elle a provoqué sont un motif suffisant pour engager une vaste réflexion sur la place des armes de destruction massive

dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle. Même si la communauté internationale dans son ensemble a souligné à juste titre que l'emploi d'armes chimiques ne saurait être justifié quelles que soient les circonstances, nous devons quand même aller jusqu'au bout de notre réflexion.

Aussi dévastateurs que soient les effets des armes chimiques, ils sont peu de chose face aux conséquences qui pourraient résulter de l'emploi d'armes nucléaires. Certains États considèrent toujours que ces armes de destruction massive sont légitimes et qu'elles sont l'ultime garant de leur sécurité. À notre avis, il s'agit d'une incohérence, et la conclusion à cet égard est claire : toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, sont des reliques du passé qui ne peuvent être conciliées avec l'interprétation contemporaine du droit international et du droit international humanitaire. Ces armes n'ont pas de place au XXI<sup>e</sup> siècle, et nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

C'est pourquoi nous nous félicitons que le débat sur les armes nucléaires ait évolué. L'accent accru mis sur leurs conséquences humanitaires était depuis longtemps nécessaire. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque qu'elles soient utilisées délibérément, par erreur, par accident ou par pure folie demeure réel. Tout emploi d'armes nucléaires donnerait lieu à des crises humanitaires inimaginables et aurait des conséquences mondiales catastrophiques sur l'environnement, le climat, la santé, l'ordre social, le développement humain et l'économie. Ce fut un plaisir pour l'Autriche que de participer à la conférence internationale organisée sur cette question cette année en Norvège, et nous attendons avec intérêt la conférence de suivi qui doit se tenir l'année prochaine au Mexique, ainsi que la poursuite et l'approfondissement de cet important débat.

L'Autriche reste pleinement attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui nous a été très utile au cours des quatre dernières décennies. Toutefois, nous devons reconnaître que sa crédibilité est sérieusement remise en question. Le Traité est remis en cause en tant que moyen efficace de prévenir la prolifération des armes nucléaires; en tant que cadre crédible pour parvenir au désarmement nucléaire; et, puisqu'il n'est pas universel, en tant qu'instrument permettant d'assurer la sécurité et de renforcer la confiance au niveau régional. Les objectifs universels sur lesquels repose le TNP ne seront atteints

que si nous nous attaquons à tous ces défis de toute urgence.

L'Autriche a toujours été en faveur des règles les plus strictes en matière de non-prolifération. Toutefois, se concentrer sur la prolifération ne suffit pas. Tant que certains États considéreront les armes nucléaires comme un bouclier légitime pour leur sécurité, les efforts de lutte contre la prolifération nucléaire pâtiront toujours d'une contradiction fondamentale et d'un manque de crédibilité. À notre avis, aussi bien la détention d'armes nucléaires que le recours à la dissuasion nucléaire sont des facteurs de prolifération. La conclusion est claire : les efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ne peuvent aboutir que s'ils sont menés de concert.

Le plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 a mis en relief cette urgence et, s'il est mis en œuvre de façon crédible, il nous mettra sur la bonne voie pour parvenir au désarmement nucléaire et prévenir la prolifération des armes nucléaires. Mais à moins de deux ans de la Conférence d'examen de 2015, nous sommes préoccupés par le peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Nous sommes notamment préoccupés par le rythme des progrès concernant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le dysfonctionnement qui continue de caractériser la Conférence du désarmement et surtout le fait que plusieurs États dotés de l'arme nucléaire projettent de faire des investissements massifs et à long terme dans la modernisation de leurs arsenaux. À notre avis, de telles approches sont incompatibles avec des mesures crédibles de réduction de la dépendance aux armes nucléaires, qui sont pour nous un élément clef des accords de désarmement conclus dans le cadre du TNP en 1995, 2000 et 2010. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la promesse faite récemment par le Président Obama à Berlin de faire évoluer les dispositifs nucléaires issus de la guerre froide et nous espérons que des mesures en ce sens seront prises rapidement, avant la prochaine Conférence d'examen du TNP.

En 2010, la Conférence d'examen du TNP a décidé que tous les États parties s'engageaient à adopter des politiques pleinement conformes au Traité et à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit de la mesure no 1 telle qu'elle apparaît dans les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi. Cette conclusion clef de la Conférence d'examen de 2010 souligne que la mise en œuvre de toutes les dispositions du TNP, y compris l'article VI,

est une responsabilité collective de l'ensemble des États parties au TNP.

Plusieurs initiatives ont été lancées à la suite de l'engagement des États non dotés d'armes nucléaires à faciliter un exercice plus scrupuleux de leurs responsabilités collectives. L'une de ces initiatives est la résolution 67/56 adoptée l'an dernier, qui a créé le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Groupe de travail a récemment conclu ses travaux à Genève en adoptant par consensus un rapport de fond reflétant les débats menés et toutes les propositions présentées. À notre avis, l'un des aspects les plus importants des travaux du Groupe est qu'il ne s'est pas contenté de mener des discussions sur les différentes approches. Il a abordé les éléments fondamentaux indispensables pour instaurer et préserver un monde exempt d'armes nucléaires. Le Groupe a mené des débats de fond intéressants, animés, constructifs, sereins et centrés sur l'évaluation des différentes options.

Mais au-delà de la substance, le Groupe a également été l'occasion de mener ces discussions d'une manière qui soit plus en phase avec le XXI<sup>e</sup> siècle, plus interactive, en permettant à tous les États intéressés de participer et en bénéficiant d'excellentes contributions d'experts et d'organisations de la société civile. Ce genre de débats faisait défaut au sein des enceintes multilatérales ces dernières années, alors qu'ils sont de toute évidence indispensables pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Un projet de résolution sera présenté à la présente session sur le suivi de cette question.

L'Autriche s'est vivement félicitée de la conclusion du Traité sur le commerce des armes. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit de l'une des grandes avancées de l'année écoulée et d'un signe important du dynamisme de la diplomatie multilatérale dans le domaine de la maîtrise des armements. L'on ne saurait trop souligner le rôle que la société civile a joué dans ce succès. En outre, le processus de négociation à l'Assemblée générale, plus participatif et plus ouvert, a facilité et non entravé les progrès. Il importe maintenant de faire en sorte que le Traité entre en vigueur le plus rapidement possible. L'Autriche a déjà signé le Traité sur le commerce des armes, et nous entendons le soumettre au Parlement autrichien pour ratification dans les prochains mois.

La protection des civils en période de conflit armé et le renforcement du droit international humanitaire

font partie des priorités de l'Autriche depuis longtemps. Les instruments de désarmement ayant une dimension humanitaire, tels que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions, ont joué un rôle crucial dans le renforcement du cadre normatif pour la protection des civils en prévenant de nouvelles pertes de vies humaines et en prévoyant des efforts collectifs en faveur de mesures correctives. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces traités importants.

Empêcher que les civils ne soient délibérément pris pour cible en temps de guerre, éviter les dommages collatéraux disproportionnés dans le cadre des opérations militaires et faire appliquer le principe de responsabilité sont au centre de nos préoccupations. De nos jours, la technologie en matière d'armement évolue très rapidement. Les drones armés sont utilisés de plus en plus fréquemment dans les situations de conflit. Dans un avenir relativement proche, des systèmes d'armes totalement autonomes seront vraisemblablement disponibles. Par conséquent, les implications de ces évolutions pour le droit international humanitaire appellent un examen urgent de la part des instances compétentes de l'ONU et la poursuite des débats pour s'assurer que ces armes ne seront pas utilisées en violation des principes universellement reconnus du droit international humanitaire, comme la proportionnalité de l'usage de la force ou l'obligation de faire la distinction entre les civils et les combattants.

Nous demeurons vivement préoccupés par les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans les zones densément peuplées. Nous prenons acte de l'avis du Comité international de la Croix-Rouge pour qui l'emploi d'armes explosives à large zone d'impact devrait être évité dans les zones densément peuplées. Nous saluons l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et aux États Membres pour qu'ils prennent en considération cette question cruciale et prennent des mesures à cet égard.

Pour terminer, je voudrais réitérer le ferme attachement de l'Autriche à la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

**M. Nazarian** (Arménie) (*parle en anglais*) :  
En premier lieu, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à la tête des travaux de la Commission. Je tiens également à exprimer la volonté de ma délégation à coopérer avec le Président et

notre ferme appui à la réalisation des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés pour la présente session.

Ces dernières années ont clairement mis en lumière la complexité des conflits contemporains et les défis que présente la recherche de solutions internationales cohérentes et efficaces. Dans cette perspective, l'Arménie attache une grande importance au désarmement, et plus particulièrement aux efforts que déploie l'ONU en vue de rétablir la sécurité, la stabilité et une atmosphère de confiance aux niveaux international et régional. Nous estimons que ces efforts et ces initiatives constituent des mesures essentielles aux fins d'endiguer les menaces internationales et régionales et de gérer l'instabilité.

La maîtrise des armements, la réduction des stocks d'armes et, à terme, le désarmement, jouent un rôle fondamental dans la prévention et la gestion des conflits et permettent de renforcer la confiance et la sécurité aux niveaux régional et mondial. De ce fait, la mise en œuvre inconditionnelle et le renforcement des accords de désarmement et de non-prolifération existants et des mécanismes de vérification internationaux, ainsi que le renforcement des institutions compétentes, doivent devenir des priorités de la communauté internationale.

L'Arménie reconnaît que la coopération entre États revêt une importance capitale dans les domaines de la sécurité et de la non-prolifération, et elle est déterminée à combattre activement la prolifération des armes de destruction massive sous tous leurs aspects. Il y a tout juste trois semaines, une table ronde nationale a été organisée à Erevan pour aborder la question de l'application de la résolution 1540 (2004), et le plan d'action national pour la mise en œuvre a été organisé par le Gouvernement arménien et le Centre de prévention des conflits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. La table ronde était axée sur l'évaluation de la mise en œuvre de la résolution et son rôle dans le processus général de sécurité, de désarmement et de non-prolifération.

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe est un pilier du dispositif de sécurité européen. Il a joué un rôle clef dans la réduction de la quantité de matériel militaire, qui a atteint un niveau remarquablement bas, et il a permis d'instaurer une culture sans précédent de maîtrise des armements grâce à ses mécanismes d'échange d'informations et de vérification. Malheureusement, de graves problèmes sont récemment apparus concernant la mise en œuvre

du Traité. Il est évident que le nouvel environnement de sécurité en Europe doit être réévalué en profondeur, et qu'il faudra ensuite mettre en place un régime fonctionnel de maîtrise des armes classiques. Ce nouveau régime doit bien sûr hériter de certaines composantes du régime existant dont la viabilité est avérée.

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Étant donné qu'il s'agit du seul instrument mondial en la matière, il est le reflet d'une même compréhension de la responsabilité et de la volonté communes de mettre un terme à la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui continuent de porter gravement atteinte à la paix et à la sécurité, à la croissance, au développement et à la sûreté du monde. Nous estimons que cet instrument international est le socle universel de la lutte contre les problèmes que posent le commerce illicite et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre aux niveaux national, régional et mondial.

L'Arménie, qui plaide pour le renforcement du droit international humanitaire et appuie pleinement les objectifs humanitaires qu'il vise à réaliser, estime que la Convention sur les armes inhumaines (CCAC) et la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel sont des instruments internationaux importants en vue de réaliser l'objectif d'éliminer toute une catégorie d'armes classiques excessivement nuisibles. Nous avons toujours été convaincus que le coût humain et social de l'utilisation de mines antipersonnel, pièges et autres dispositifs explosifs dépasse largement leur importance sur le plan militaire.

Par ailleurs, si elle n'y est pas partie, l'Arménie applique volontairement les articles 11 et 13 du Protocole II modifié de la CCAC et répond chaque année au questionnaire de l'OSCE sur les mines antipersonnel, qu'elle remet au Centre de prévention des conflits de l'OSCE. Compte tenu des problèmes de sécurité particuliers qui touchent notre région, l'Arménie est prête à envisager d'adhérer aux Conventions susmentionnées si le principe d'adhésion simultanée de tous les États de la région est appliqué.

Je termine en soulignant une nouvelle fois qu'il importe de poursuivre les efforts visant à améliorer et élargir le système conventionnel international dans le domaine des armes classiques. L'Arménie reste fermement déterminée à honorer ses obligations internationales en matière de maîtrise des armements

et de désarmement. Nous estimons qu'il faut mobiliser une volonté politique plus importante aux fins d'une mise en œuvre effective des instruments pertinents de l'ONU. Cela contribuera indubitablement au renforcement de la confiance et à la promotion du dialogue et de la coopération à l'échelle régionale.

**M. Zinsou (Bénin) :** Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre brillante élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer de la coopération et du soutien de ma délégation pour le succès de nos travaux, dont l'importance n'est plus à démontrer pour la paix et la sécurité, conditions indispensables pour tout développement. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et sur celle prononcée par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

La menace que font peser sur le monde la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, la possession, le développement et la prolifération des armes nucléaires est évidente, réelle et nous interpelle tous. S'agissant, particulièrement, des armes de destruction massive, il faut noter que l'erreur humaine due à une mauvaise manipulation, les accidents et autres catastrophes naturelles peuvent survenir à tout moment et entraîner des conséquences incommensurables capables d'emporter aussi bien les détenteurs de ces armes horribles que les innocents qui, parfois, ignorent tout de leur existence et du grave danger qu'elles représentent pour l'humanité toute entière.

Nous devons pousser les plus grandes puissances nucléaires à intensifier leurs efforts au plan bilatéral pour limiter et réduire leurs stocks d'armes nucléaires. Je salue à cet égard les accords de réduction d'arsenaux offensifs stratégiques entre les États-Unis et la Russie. Nous leur demandons d'aller plus loin sur la voie du désarmement nucléaire, car la logique du contrôle n'est pas suffisante face aux périls qui s'attachent à l'existence même de ces armes. La tenue de sommets entre les États-Unis et la Russie constitue à cet égard un pas dans la bonne direction à encourager pour conforter la volonté d'aller vers l'option zéro, synonyme d'un monde débarrassé des armes de destruction massive, en particulier l'arme nucléaire.

Toutefois, aussi loin que peuvent aller les engagements bilatéraux de limitation et de réduction des stocks d'armes nucléaires, le monde ne sera réellement

en sécurité que si des actions hardies sont entreprises dans un cadre multilatéral pour définir des principes qui s'imposent à tous. Les actions engagées dans le cadre multilatéral doivent être inclusives et cerner tous les risques d'emplois préjudiciables. Il importe que les organes mis en place pour animer la concertation multilatérale prennent la juste mesure des enjeux et de la responsabilité qui leur incombe en la matière.

À cet égard, le Bénin se préoccupe des difficultés de la Commission du désarmement qui, en dépit de quelques progrès réalisés à l'issue de ses dernières sessions de fond, n'arrive toujours pas à accomplir les avancées décisives escomptées sur les questions de fond. La situation est à bien des égards la même s'agissant de la Conférence du désarmement, dont les travaux piétinent et s'enlisent en dépit de l'urgence des questions dont elle est saisie. Elle se trouve bloquée du fait de la règle du consensus qu'elle s'est imposée. Le Bénin souhaite vivement que la volonté politique prévale afin que ces deux organes essentiels du mécanisme de désarmement des Nations Unies retrouvent leurs lettres de noblesse et honorent leurs mandats.

Le Bénin réaffirme l'importance et l'utilité pour l'humanité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Outre la détection d'explosions nucléaires à laquelle il est dévolu à titre principal, le système qu'il met en place permet de fournir des données sismiques et hydroacoustiques capables d'aider à l'amélioration de la prévention des tsunamis et autres catastrophes naturelles similaires dans diverses régions de la planète. Nous nous félicitons de la déclaration adoptée le 27 septembre 2013, à l'issue de la Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur de ce Traité et appuyons sa mise en œuvre complète. Nous exhortons les États de l'annexe II à ce Traité à procéder, sans plus tarder, à sa signature et à sa ratification afin de permettre à l'humanité de jouir des bienfaits de cet important instrument.

Le Bénin se félicite des initiatives de soutien à la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui a pris d'importantes décisions pour assurer la non-prolifération nucléaire. Au titre de ces initiatives, il faut citer les actions des organisations non gouvernementales et celles de la société civile, très en pointe sur le front du combat contre le nucléaire militaire.

La non-tenu de la Conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, prévue par la Conférence d'examen de 2010 pose un réel problème de crédibilité pour la

communauté internationale. Aussi, le Bénin réitère-t-il un appel pressant en vue la mise en œuvre conséquente de la décision prise, ce qui sera, sans conteste un grand pas vers la réalisation d'un monde dénucléarisé.

En tout état de cause, l'Afrique s'est résolument engagée dans la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, comme en témoignent la signature et l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba qui fait la fierté du continent, profondément attaché à la promotion de l'énergie nucléaire pour tous, à des fins pacifiques et sous le contrôle strict, total et sans condition de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans son soutien aux initiatives en vue de la réalisation d'un monde débarrassé d'armes de destruction massive, le Bénin se félicite de l'accord de destruction de l'arsenal chimique de la Syrie et salue l'adhésion de ce pays à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Il se félicite de ce que le Conseil de sécurité, avec l'adoption de la résolution 2118 (2013) soit implicitement devenu le garant du désarmement chimique.

Le Bénin réaffirme son soutien à la feuille de route pour un monde plus sûr, contenue dans la déclaration faite par le Mouvement des pays non alignés et fermement appuyée par le Groupe des États africains, à savoir, l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires visant leur interdiction, possession, mise au point, production, acquisition, contrôle, stockage, transfert, leur utilisation ou menace de leur utilisation, ainsi que leur destruction; l'adoption du 26 septembre de chaque année comme journée internationale de renouvellement de notre engagement à une totale élimination des armes nucléaires; et la convocation en 2018 d'une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour évaluer les progrès accomplis et tracer de meilleures perspectives.

Je m'en voudrais de conclure sans saluer de nouveau l'adoption et la signature, déjà par un nombre impressionnant d'États, dont le Bénin, du Traité sur le commerce des armes. Les peuples du continent africain s'en réjouissent énormément, autant qu'ils pâtissent des conséquences de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui, au regard du nombre de victimes qu'elles y font au quotidien, sont devenues des armes de destruction massive. Le Bénin prend les dispositions nécessaires en vue de la ratification de ce Traité afin de contribuer à son entrée en vigueur le plus tôt possible.

**M. Lima** (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à présenter mes sincères félicitations au Président de la Première Commission et aux autres membres du Bureau pour leur élection à la tête de cette importante Commission. Je remercie également le Président précédent, M. Desra Percaya, pour l'excellent travail accompli durant la session précédente. Je tiens à assurer le Président de l'appui de ma délégation pendant toute la durée de la présente session. Nous sommes certains que, sous sa direction, la Première Commission mènera à bien ses délibérations.

Cabo Verde s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Je voudrais toutefois ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous croyons qu'un multilatéralisme et une coopération internationale fructueux sont essentiels à la réalisation des objectifs énoncés dans les points de l'ordre du jour sur le désarmement et la sécurité internationale. Cabo Verde reste attaché à la paix et à la sécurité internationales telles qu'inscrites dans la Charte des Nations Unies, et nous appuyons tous les instruments et mécanismes juridiques relatifs aux objectifs susmentionnés.

Nous saluons l'initiative prise par l'Assemblée générale d'organiser la première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), qui s'est déroulée le 26 septembre au Siège de l'ONU, manifestation positive du renforcement du dialogue et du cadre de travail de la communauté internationale dans ce domaine.

Un autre événement historique a été l'adoption, le 2 avril, du Traité sur le commerce des armes, auquel Cabo Verde a accordé un vote favorable. Cet important Traité, s'il est signé par un grand nombre d'États Membres et pleinement mis en œuvre, aboutira à une réglementation effective du commerce des armes et aura des conséquences importantes sur les conflits armés, notamment sur mon continent. Les organisations régionales africaines ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Nous croyons que le Traité sur le commerce des armes découragera le terrorisme, la violence et l'insécurité urbaines, ainsi que le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée.

D'après le rapport du Programme de lutte contre les armes légères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les enquêtes nationales sur les armes légères signalent des facteurs connexes,

comme par exemple le lien entre le trafic de stupéfiants et la circulation transfrontalière illicite d'armes. Il montre que la sophistication croissante des fabricants, dont les armes se retrouvent sur les « lieux du crime », pose un grand danger à la région de l'Afrique de l'Ouest.

Cabo Verde, petit État insulaire en développement, est à la croisée des réseaux de trafic de stupéfiants en raison de sa situation stratégique. Nous participons activement, aux niveaux national, régional et international, à la lutte contre ce fléau universel. Notre État consacre une grande partie de ses maigres ressources à cette tâche commune – des ressources que nous pourrions utiliser pour la santé, l'agriculture, etc. En outre, nous prenons des mesures visant à renforcer la législation et les mécanismes nationaux afin de mieux combattre et régler les armes classiques. C'est pourquoi nous nous félicitons des engagements pris dans le cadre du Traité sur le commerce des armes.

Les statistiques indiquent qu'il y a encore plus de 20 000 givres nucléaires dans le monde qui, si elles étaient utilisées, pourraient détruire les civilisations et la plupart des formes de vie sur la Terre. L'impact de l'utilisation de ces armes serait colossal pour l'humanité et l'environnement mondial et aurait des effets négatifs sur les changements climatiques. Nous condamnons fermement tous les essais nucléaires, et, en tant qu'État insulaire, Cabo Verde s'oppose à tout essai nucléaire réalisé dans les océans ou en haute mer, car cela a une incidence sur la biodiversité marine et les écosystèmes. L'utilisation des armes nucléaires ne manquerait pas d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable.

Mon pays se félicite que le Mexique ait annoncé qu'il allait accueillir la prochaine Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui aura lieu en février 2014, et se réjouit à la perspective de prendre part à ses délibérations. En tant qu'État non détenteur de l'arme nucléaire, Cabo Verde défend vigoureusement son rejet de l'utilisation des armes nucléaires sous toutes leurs formes. En outre, il est favorable à l'universalisation de tous les traités relatifs au mécanisme de désarmement.

Nous considérons la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, adoptée en septembre par consensus, comme un élément fondamental de l'interdiction future de l'utilisation des armes chimiques. L'utilisation de ces armes de destruction massive constitue une violation des droits de l'homme de même qu'une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Cabo Verde, qui fait partie de la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, est non seulement favorable à une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, mais prône la création d'une zone exempte d'armes nucléaires à l'échelle du monde entier. Nous regrettons que la conférence sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient ait été reportée.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Cabo Verde reconnaît l'importance de ses processus d'examen, et prie instamment les États non parties d'y adhérer afin de prévenir la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, dans l'intérêt de la sécurité internationale. Nous sommes profondément attachés aux instances internationales visant à parvenir à la réduction des armes de destruction massive.

En 2008, Cabo Verde a approuvé la Convention sur les armes à sous-munitions et participé au dialogue international en faveur de l'adoption de nouvelles décisions et mesures dans le but de s'acquitter de ses obligations.

Je voudrais terminer en citant un discours prononcé en 1953 par le Président des États-Unis, M. Dwight D. Eisenhower :

« Chaque arme fabriquée, chaque navire de guerre lancé, chaque roquette tirée vole, au final, ceux qui ont faim et n'ont pas de quoi manger, ceux qui ont froid et n'ont pas de quoi se vêtir. Ce monde armé ne dépense pas uniquement de l'argent. Il dépense la sueur de ses travailleurs, le génie de ses savants, les espoirs de ses enfants. Ce n'est pas un mode de vie, dans le sens véritable du terme. Sous les nuages de la guerre, il y a l'humanité pendue à une croix de fer. »

À Cabo Verde, nous sommes convaincus qu'il n'est pas possible de concevoir un programme de développement pour l'après-2015 constructif sans trouver les moyens d'instaurer la paix. Consolidons les piliers permettant d'apporter paix et sécurité à tout un chacun.

**M. Medina** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission, et j'adresse également mes félicitations aux nouveaux membres élus du Bureau. Le Bureau peut compter sur l'appui et l'engagement du Pérou dans ses travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3), et à celle que fera le représentant de Cuba au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/68/PV.4).

Je voudrais tout d'abord évoquer ces armes qui, dans la pratique, sont considérées comme les plus dangereuses et comme faisant le plus de mal à l'humanité. Je veux parler des armes légères et de petit calibre, dont la prolifération constitue un grave problème pour les gouvernements, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés. S'agissant des pays en développement, l'on connaît fort bien les effets déstabilisateurs qu'ont ces armes lorsqu'elles sont utilisées de manière illicite. Elles contribuent à accroître la violence armée et sont utilisées quotidiennement non seulement par les petits délinquants, mais aussi par la criminalité transnationale organisée, en particulier dans le cadre du trafic de drogues.

C'est le cas du Pérou, où ce phénomène reste l'héritage du terrorisme qui a ravagé le pays pendant presque deux décennies. Résolu à remédier à la situation, le Pérou s'est employé, au niveau interne, à renforcer sa capacité d'action grâce à la création récente d'une autorité nationale chargée de contrôler les services de sécurité, les armes, les munitions et les explosifs à usage civil. Au niveau externe, mon pays est soumis aux régimes internationaux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Au niveau sous-régional andin, nous sommes en train de mettre en œuvre le Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects. Au niveau du continent, le Pérou est partie à la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques et à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Dans le droit fil de l'objectif visant à parvenir à une maîtrise efficace des armes et des munitions, le Pérou a signé, le 24 septembre, le Traité sur le commerce des armes, un texte adopté à la suite d'un processus de négociation auquel ma délégation a pris une part active. C'est pourquoi mon pays attache une importance toute particulière à cet instrument, qui vise à réglementer le commerce international des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs et nous semble

utile pour les peuples qui veulent se développer dans un climat de paix et de sécurité.

Nous pensons que les efforts de la communauté internationale ne doivent pas s'arrêter à l'adoption de ce traité. C'est la raison pour laquelle nous espérons qu'il entrera en vigueur sans délai. À cet égard, le Pérou appelle tous les États, et notamment les pays exportateurs d'armes, à signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes, dans le but de permettre sa prompt entrée en vigueur puis son universalisation.

L'adoption d'un document final à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est une avancée positive en matière de désarmement, même s'il ne fait pas mention des munitions, des pièces et des composants, ni du détournement des armes et du commerce transfrontalier. Nous en profitons pour réaffirmer notre profond attachement à la mise en œuvre effective du Programme d'action, à laquelle nous nous emploierons avec les autres États Membres au cours du prochain cycle devant mener à la Conférence d'examen de 2018.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes sont également des questions de grand intérêt pour mon pays. Tout en réaffirmant notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité de Tlatelolco, qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la première zone exempte d'armes nucléaires, ma délégation profite de l'occasion pour appeler une nouvelle fois tous les États qui ne sont pas encore parties au TNP à y adhérer immédiatement, et sans restrictions. Nous sommes favorables à toutes les initiatives visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et nous demandons de nouveau aux États qui possèdent des armes nucléaires, déclarées ou non, d'œuvrer à l'élimination efficace et vérifiable de ces armes.

Pour ce qui est des préparatifs de la Conférence d'examen du TNP de 2015, le Pérou participera pleinement à la troisième session du Comité préparatoire qui se tiendra en 2014, et que nous aurons l'honneur de présider. Nous espérons réaliser des progrès substantiels avant la Conférence d'examen de 2015. Par ailleurs, le Pérou plaide en faveur de l'universalisation des régimes visant à interdire les armes de destruction massive.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adhésion récente de la République arabe syrienne à la Convention sur les armes chimiques, instrument qui n'est pas loin de l'adhésion universelle. À cet égard, nous ne saurions manquer de saluer le travail remarquable accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a récemment reçu le prix Nobel de la paix.

Je me dois aussi de mentionner brièvement le mécanisme de désarmement. Ma délégation voit avec optimisme la création d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide quant au fond pour la Conférence du désarmement. Nous voudrions exprimer notre souhait de voir la Conférence reprendre ses travaux pour qu'elle puisse de nouveau jouer le rôle qui lui revient en tant qu'organe de négociation par excellence pour les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

Le Pérou est convaincu que, grâce à des mesures de confiance, les États pourront faire des progrès en vue de l'intégration et du renforcement des mécanismes et des mesures de coopération qui nous permettront de lutter d'urgence contre l'extrême pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale – d'où l'importance de continuer à promouvoir à tous les niveaux un environnement propice à la maîtrise des armements, à la limitation des armes classiques et à la non-prolifération des armes de destruction massive, afin que tous les États puissent consacrer une plus grande partie de leurs ressources à leur développement économique et social, en tenant compte de l'obligation qu'ils ont de respecter leurs engagements internationaux et de satisfaire leurs besoins légitimes en matière de défense et de sécurité.

Je voudrais brièvement évoquer les travaux du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve dans mon pays. Je voudrais souligner l'important rôle d'appui que joue ce Centre en contribuant, avec les États de la région, à promouvoir toute une série d'initiatives de désarmement et de mesures de confiance, ainsi que la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs, qui représentent une grave menace pour la sécurité publique dans la région.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement indéfectible du Pérou en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous nous engageons à redoubler d'efforts dans le cadre des travaux de la Commission, car nous sommes convaincus

que ses réalisations contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Urruela Arenales** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à féliciter le Président et les autres membres du Bureau qui ont été élus récemment pour diriger les travaux de la Première Commission. Ils peuvent compter sur la pleine coopération de ma délégation pour le bon déroulement des travaux de la Commission.

Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a obtenu le prix Nobel de la paix, et nous saluons les efforts déployés par cette organisation pour débarrasser le monde de ces armes inhumaines.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3) et de Cuba au nom des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/68/PV.4). Nous voudrions néanmoins à titre national faire part de quelques réflexions sur cette question.

Nous nous joignons à l'immense majorité des États Membres qui ont accueilli avec satisfaction le Traité sur le commerce des armes, qui a été adopté récemment et qui compte déjà 113 signatures et sept ratifications. Il s'agit, à n'en point douter, d'un événement historique et d'un jalon important pour la diplomatie internationale. Le Guatemala est un fervent partisan du Traité sur le commerce des armes. Nous sommes encouragés par le fait que la communauté internationale ait adopté un mécanisme juridiquement contraignant qui vise à réduire considérablement le coût humain de la prolifération des armes légères dans le monde, à empêcher les fournisseurs d'armes de profiter du maillon le plus faible de la chaîne d'approvisionnement légitime des armes pour les détourner vers le marché illicite, et à préciser les responsabilités respectives de chacun des acteurs dans cette chaîne. À présent, nous devons continuer à œuvrer à sa rapide entrée en vigueur.

Nous aurions aimé que le Traité ait une portée plus grande en ce qui concerne les munitions, les pièces et composants des armes. Cependant, nous sommes convaincus que le Traité peut avoir des effets réels et qu'après son entrée en vigueur, les pays exportateurs d'armes, les pays importateurs et les pays de transit suivront les mêmes normes. Ce sera un outil important dans la lutte pour l'éradication du marché illicite des armes.

C'est pourquoi ce fut un grand honneur pour mon pays d'adhérer au Traité sur le commerce des armes le 24 juin. Nous saisissons cette occasion pour réitérer notre engagement à n'épargner aucun effort pour mener à bon terme notre processus interne en vue de la ratification du Traité et à contribuer à l'objectif ultime de sa rapide entrée en vigueur. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions nous acquitter du mandat que nous a confié l'Assemblée générale et répondre aux attentes de la communauté internationale. Nous devons maintenir le vif élan qui a conduit à l'adoption du Traité, parce que, au nom des milliers de victimes de la violence armée, nous devons garantir que cet instrument sera appliqué et réussir à enrayer ce fléau, et ainsi progresser en vue de la réalisation de notre objectif commun de préserver la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, nous appelons tous les États à adhérer à ce Traité et à le ratifier le plus rapidement possible.

La lutte contre le trafic d'armes est l'une des priorités de notre gouvernement. Dans notre région, les facteurs du trafic d'armes sont les inégalités sociales, l'absence de perspectives socioéconomiques, l'incapacité des gouvernements à garantir l'état de droit, la montée du trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Ces facteurs nuisent également au développement et à la sécurité des citoyens. C'est un problème qui transcende les frontières, les pays et les régions. C'est également une question transversale qui touche presque tous les domaines d'action de l'Assemblée générale, mais aussi du Conseil de sécurité.

Même si la question des armes légères et de petit calibre est abordée de manière plus complète à l'Assemblée générale, il importe de reconnaître et de saluer le rôle complémentaire que peuvent jouer d'autres entités de l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons de la récente adoption de la résolution 2117 (2013), la toute première résolution du Conseil de sécurité consacrée à la question des armes légères et de petit calibre. Cette résolution reconnaît non seulement la responsabilité qu'ont les États de protéger leurs populations civiles des effets néfastes de la prolifération des armes légères et de petit calibre et le lien qui existe entre celles-ci et l'exacerbation de la violence sexuelle et sexiste, mais également l'importante contribution que représente l'adoption du Traité sur le commerce des armes.

Enfin, ma délégation tient à souligner l'importance de la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de ses

mécanismes de suivi, et nous nous félicitons du succès de la dernière Conférence d'examen.

Alors que nous célébrons une année riche en événements et succès dans le domaine des armes classiques, nous ne pouvons malheureusement pas exprimer le même optimisme en ce qui concerne les armes nucléaires. Dans le contexte actuel de la paix et de la sécurité internationales, il est plus urgent que jamais de réaliser des progrès concrets dans le cadre de notre lutte pour le désarmement nucléaire, qui, comme l'a déjà indiqué ma délégation, est le but ultime que nous devons viser et le seul moyen raisonnable de parvenir à un monde plus sûr.

Le Guatemala ne détient pas de telles armes et n'a pas l'intention de les acquérir. Nous estimons que l'existence même de ces armes représente un risque inacceptable pour l'humanité, et, par conséquent, nous appuyons toutes les initiatives visant à leur élimination totale. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui doit se tenir l'année prochaine au Mexique, faisant suite à la conférence qui s'est tenue cette année en Norvège et à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue le 26 septembre (voir A/68/PV.11).

Par ailleurs, nous estimons que toutes les initiatives dans ce domaine doivent accorder la même attention aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – car ils sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. De même, en tant qu'État partie à ce Traité, nous sommes résolu à promouvoir son universalité et le plein respect de toutes ses dispositions. Le respect des dispositions du Traité est une obligation juridique, et tous les États doivent démontrer clairement leur respect de la lettre et de l'esprit de cet instrument juridique international.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante essentielle du désarmement nucléaire. Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone habitée au monde exempte d'armes nucléaires et a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres régions dénucléarisées.

Maintenant que le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Amérique latine et dans les Caraïbes est solidement établi, il importe aussi de veiller à ce que cette zone ne soit pas exposée à une menace nucléaire.

À cet égard, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'organiser la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et nous appelons tous les États concernés à redoubler d'efforts aux fins de sa convocation prochaine.

De même, nous estimons qu'il est indispensable de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous saisissons cette occasion pour renouveler l'appui de notre pays au Traité, que nous avons ratifié le 12 janvier 2012, et lancer un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier cet instrument important, en particulier les pays visés à l'annexe 2, sans l'adhésion desquels l'entrée en vigueur du Traité est impossible.

Le Guatemala attache une grande importance à l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, et il condamne catégoriquement leur emploi. Nous ne pouvons qu'exprimer notre consternation face à la récente attaque perpétrée le 21 août en Syrie, qui met en évidence la nécessité d'une adhésion universelle de tous les États à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et l'importance que revêt le plein respect par les États parties de toutes les dispositions et exigences qu'elles contiennent. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction l'adhésion récente de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

**M. Le Hoai Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation vietnamienne, à féliciter chaleureusement le Président et les autres membres du Bureau de la Commission de leur élection.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Desra Percaya, de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/68/PV.3), et à celle prononcée par l'Ambassadeur U Maung Wai, du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/68/PV.5).

Les conflits et l'utilisation inhumaine d'armes qui les accompagne continuent de faire rage dans toutes les régions, comme on l'a vu notamment avec l'utilisation d'armes chimiques en août, qui a été largement condamnée. Nous avons la responsabilité collective de lutter contre ces problèmes, compte tenu du fait que les grands processus de négociations multilatérales relatives au désarmement restent dans l'impossibilité de

sortir de l'impasse. Mais nous avons quelques raisons bien réelles, avec entre autres la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), de faire preuve d'un optimisme prudent quant à la perspective d'avancées futures. Il y a cependant un long chemin à parcourir pour passer de ces premiers pas au respect attendu de longue date de tous les instruments relatifs au désarmement.

La politique étrangère du Viet Nam est une politique de paix et de désarmement. Nous sommes convaincus, après des décennies de guerre et de souffrance humaine, que le désarmement doit être complet et général et mis en œuvre dans le cadre d'une démarche équilibrée et globale, le désarmement nucléaire et la non-prolifération étant des priorités absolues. Il convient de rappeler que les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques des technologies nucléaires – doivent être promus de manière équilibrée. Étant donné qu'il ne reste plus qu'une session du Comité préparatoire en 2014 avant la tenue de la Conférence d'examen en 2015, il est capital que toutes les parties concernées accélèrent leurs efforts pour honorer les obligations qui leur incombent en vertu du plan d'action de 2010.

Nous saluons le rôle que continue de jouer l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de fourniture d'une assistance technique aux États qui souhaitent utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Viet Nam coopère étroitement avec l'AIEA afin de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires tout en développant ses infrastructures nucléaires. Nous ne ménagerons aucun effort pour honorer nos responsabilités de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA durant la période 2013-2014.

Nous tenons à souligner que le désarmement nucléaire est notre objectif collectif ultime. À cet égard, la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire convoquée en septembre a contribué à relancer une dynamique qui pourrait être encore renforcée grâce aux mesures proposées dans le projet de résolution que le Mouvement des pays non alignés présentera à la Commission. Un certain nombre de questions demeurent en suspens, notamment celles du démarrage des consultations sur une convention relative au désarmement nucléaire, de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité et de l'ouverture de négociations de

fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Dans l'attente du règlement de ces questions, il est crucial de promouvoir l'entrée en vigueur des instruments internationaux existants, en particulier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier ce traité au plus vite.

Nous pensons nous aussi que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut dénucléarisé de la Mongolie sont une contribution de premier plan au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans notre région, à l'image des autres pays de l'ASEAN, nous avons hâte que les États dotés d'armes nucléaires signent rapidement le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Dans le même esprit, nous partageons la déception suscitée par le report de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, car nous estimons que cela a de graves répercussions sur la crédibilité du régime du TNP, et nous appelons à ce que cette conférence soit convoquée sans tarder.

Nous nous félicitons de l'adoption d'un cadre de référence pour l'élimination des armes chimiques en Syrie, et nous accueillons avec satisfaction les autres signes prometteurs qui laissent espérer que la diplomatie prendra le dessus et que les problèmes urgents seront réglés par des moyens pacifiques au Moyen-Orient. Nous espérons que ce cadre sera mis en œuvre rapidement, de manière objective et intégrale.

Si les questions relatives aux armes de destruction massive continuent de nous préoccuper, il est nécessaire de garder à l'esprit le fait que les armes classiques ont des répercussions directes sur la vie quotidienne des civils innocents. Nous appuyons pleinement les objectifs humanitaires des efforts internationaux visant à remédier aux effets des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Nous partageons également l'opinion selon laquelle le Traité sur le commerce des armes aurait pu être plus général. Il importe à ce stade de souligner que la mise en œuvre future du Traité doit être équilibrée et non discriminatoire.

Sachant que le désarmement est au cœur des préoccupations de sécurité nationale de tous les États, nous devons accentuer nos efforts collectifs pour créer un environnement de confiance stratégique qui permettra de convaincre les États que nos réalisations collectives dans le domaine de désarmement ne se font pas au détriment de tel ou tel membre de la communauté internationale. Les expériences réussies dans de nombreuses régions du monde montrent que la clef du succès réside dans le fait d'élargir et d'approfondir la coopération, de promouvoir l'entente mutuelle et de maintenir notre attachement aux règles et principes communs, notamment le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et le règlement pacifique des différends internationaux.

Le Viet Nam réaffirme sa volonté de collaborer avec ses partenaires internationaux et avec le Président pour garantir le succès des travaux de la Commission.

*La séance est levée à 17 h 35.*